

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Fermeture des portes et surveillance des préaux de l'école Geisendorf».**

**Rapport de Mme Anne Carron-Cescato.**

La pétition P-254 intitulée «Fermeture des portes et surveillance des préaux de l'école Geisendorf» a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 13 octobre 2010. Elle a été traitée à la commission lors des séances du 10 janvier et du 14 février 2011, sous la présidence de M<sup>me</sup> Silvia Machado. Les notes de séances ont été assurées par M<sup>me</sup> Ksenya Missiri, que la rapporteuse remercie pour son excellent travail.

#### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

#### **Séance du 10 janvier 2011**

*Audition des pétitionnaires, représentés par Mmes Lambelet et Colabello et M. Gerber*

Les pétitionnaires sont tous trois des parents d'enfants fréquentant l'école Geisendorf.

Mme Colabello explique que la pétition a été lancée à la suite des inquiétudes des parents pour la sécurité de leurs enfants, élèves de l'école Geisendorf. Dans un premier temps, les pétitionnaires ont rencontré le directeur de l'école pour voir ce qu'il était possible d'améliorer. Depuis cette rencontre, certaines choses ont changé; par exemple, la police municipale surveille les préaux au début et à la fin des cours. Toutefois, les pétitionnaires souhaitent que l'école soit fermée. La pétitionnaire précise que l'école est constituée de trois bâtiments situés dans un grand parc, ce qui fait qu'il est possible d'entrer et sortir de l'enceinte de l'école comme on veut. Le directeur de l'école leur a annoncé que tout ce qui avait trait à la sécurité, notamment la fermeture des portes de l'école, n'était pas de son ressort. Il leur a suggéré de prendre contact avec la Ville à ce sujet.

Mme Colabello ajoute que le parc est mal fréquenté dès le retour des beaux jours, quelle que soit l'heure. Par ailleurs, l'école a connu, il y a quelques années, un dramatique cas de pédophilie. C'est pourquoi le bâtiment «Poterie» a été fermé. Il est arrivé aussi, à plusieurs reprises, que des personnes s'introduisent dans les bâtiments et y commettent des vols.

M. Gerber précise que la pétition a été lancée après une arrestation mouvementée dans l'un des préaux de l'école, arrestation relatée par la presse. Les problèmes ont ainsi été stigmatisés et le directeur de l'établissement a invité les pétitionnaires à en discuter. En même temps, d'autres habitants du quartier ont créé une association d'habitants du quartier, dont la fondation a eu lieu au mois de décembre. Une des questions étudiées avec le directeur de l'école est celle de la réappropriation du parc et son occupation de la meilleure manière possible. Les pétitionnaires se sont également adressés à M. Charles Beer, qui leur a répondu qu'il était concerné par la sécurité dans les écoles en général, bien qu'il ait eu vent de ce qui se passait à l'école Geisendorf (voir courrier en annexe). Ils précisent enfin que les préaux sont régulièrement souillés par des personnes, la nuit, et que, malgré les efforts de l'équipe de nettoyage, certains objets que les enfants ne devraient pas voir y traînent encore parfois le matin.

Un commissaire remercie les pétitionnaires pour leur présentation et demande s'il est possible de recevoir une copie du courrier que M. Charles Beer leur a envoyé. D'après lui, les enfants sont confiés au personnel enseignant, qui relève de la responsabilité de l'Etat pour ce qui est de l'école obligatoire. Les compétences de police en matière communale sont réduites et concernent essentiellement la surveillance des parcs et des marchés. Les problèmes relatés par la pétition sont de la compétence de la police judiciaire. Lorsque cette dernière fait la chasse aux dealers, elle ne le fait pas en uniforme et les arrestations sont toujours mouvementées.

Mme Lambelet annonce que, à ce sujet, il a justement été reproché au directeur d'avoir laissé les enfants sortir de l'école pendant l'intervention de la police dans le préau couvert. Il n'a fait aucune communication aux parents; ce sont les enfants, inquiets, qui le leur ont signalé. Les pétitionnaires ont eu une séance avec la police, qui leur a expliqué que les dealers et les consommateurs de drogues étaient des personnes connues de leurs services. La police leur a expliqué qu'ils ne peuvent pas systématiquement les arrêter, car ce sont des personnes qui viennent de Lausanne et qui, souvent, n'ont pas de papiers d'identité.

Un commissaire s'inquiète de savoir ce que les pétitionnaires attendaient du Département de l'instruction publique (DIP).

M. Gerber répond que les pétitionnaires souhaitent ouvrir le dialogue. Cette pétition a été relativement mal reçue; le directeur de l'école, tout comme le DIP, se défend beaucoup.

Pourtant, l'objet de la séance était d'ouvrir le dialogue et non de les accuser. Le directeur s'est senti oppressé et était sur la défensive, en expliquant qu'il était responsable des enseignants, mais pas des préaux et des bâtiments de l'école.

Le pétitionnaire comprend tout à fait les difficultés rencontrées dans une école. Il y a beaucoup d'acteurs, mais il faut cependant bien que quelqu'un soit en mesure de donner les informations adéquates aux parents d'élèves. C'est pour cette raison que les pétitionnaires se sont adressés au directeur, car il est difficile de taper aux portes de chaque service pour obtenir les éléments nécessaires. Il ajoute, enfin, que le directeur leur a bien précisé que, à partir de 18 h 1, lorsque le parascolaire est

achevé, il n'est plus responsable des élèves. Le problème est que ces endroits restent des préaux d'école, quelle que soit l'heure de la journée. Ce qui s'y passe entre 18 h 1 et 7 h 59 est aussi important.

Le même commissaire relève que la question de la propreté du préau est relatée dans la pétition. Il explique que ce domaine est de la responsabilité de la Ville de Genève. Il demande si le directeur de l'établissement leur a proposé de s'adresser à la Ville de Genève.

Il lui est répondu par l'affirmative.

Suite à cette réponse, le commissaire considère que c'est une affaire qui concerne le corps enseignant et qui n'est pas de la responsabilité de la Ville durant les heures scolaires. S'agissant des déprédations, elles ont lieu à d'autres endroits aussi et sont le signe de la triste évolution de la société.

Une discussion s'ensuit et les pétitionnaires expriment leur volonté de trouver des solutions simples aux problèmes rencontrés à cet endroit. Un interphone dans les bâtiments serait, par exemple, de nature à rassurer les parents.

Un commissaire rappelle que les pétitionnaires ont annoncé qu'il y a déjà eu quelques améliorations depuis le dépôt de la pétition. Il souhaite savoir de quelles améliorations il s'agit.

Il lui est répondu que la police municipale est désormais présente aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Leur présence, rassurante, signifie que l'existence d'un problème a été admise.

Ce même commissaire a compris qu'une entreprise venait nettoyer le préau tous les matins, mais que, parfois, il restait des détritrus. Est-ce que cela veut dire que l'entreprise fait mal son travail?

Visiblement, l'entreprise fait de son mieux, mais elle n'est pas infaillible.

S'agissant de la fermeture demandée, les pétitionnaires confirment qu'ils souhaitent la fermeture des bâtiments et non des préaux. Un digicode installé aux accès principaux, dont le code serait transmis aux seuls parents, ferait l'affaire.

Un commissaire constate que les pétitionnaires ont déjà des propositions pour améliorer la situation actuelle. Il est d'avis qu'ils ont bien fait de réagir par cette pétition, même s'il s'agit d'une manière un peu musclée de faire les choses. Pour le problème de sécurisation du bâtiment, il y a déjà deux solutions: installer un interphone ou un digicode. Etant donné qu'il s'agit de la compétence de la Ville, celle-ci peut intervenir pour équiper les bâtiments. Pour ce qui est de la sécurité du parc, la police municipale est déjà présente. Finalement, les solutions existent déjà et il ne reste plus qu'à les mettre en oeuvre pour certaines.

La présidente synthétise et remarque que certains aspects relèvent de la compétence cantonale. Les pétitions peuvent être envoyées dans la commission des pétitions de la commune concernée qui répond uniquement aux questions pour

lesquelles la commune est compétente. Il en va de même pour la commission des pétitions du Grand Conseil qui répond aux sujets de la compétence cantonale, notamment sur tout ce qui touche à la sécurité et au DIP.

Après le départ des personnes auditionnées, la commission entame la discussion.

Un commissaire lit la lettre de M. Beer (en annexe au présent rapport) et trouve honteux et indigne de la fonction de conseiller d'Etat de se défausser de la sorte. Concernant les auditions, il propose celle du magistrat communal chargé de la sécurité dans le parc. Il ne sait pas s'il s'agit de M. Tornare ou de M. Maudet.

La présidente propose simplement de requérir l'audition du Conseil administratif qui saura quel conseiller administratif envoyer.

Un commissaire approuve la proposition d'auditionner un membre du Conseil administratif, étant donné que la Ville est responsable des bâtiments scolaires. Il serait également favorable à l'audition du directeur de l'établissement.

Finalement, la commission accepte à l'unanimité d'auditionner M. Tornare.

La présidente propose aussi de joindre le courrier de M. Beer à la demande d'audition de M. Tornare, proposition qui est acceptée par la commission.

#### **Séance du 14 février 2011**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de Mme Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance*

M. Tornare rappelle que ce parc pose des problèmes de sécurité, de drogue et de violence depuis des décennies. Etant donné que ce parc se trouve à proximité d'une école, il a, en tant que magistrat, souvent écrit au responsable de la police cantonale pour qu'il instaure davantage de rondes. A cette époque, la police municipale n'avait pas beaucoup de pouvoirs. Ces pouvoirs ont récemment été étendus et il a pris contact avec M. Maudet pour faire des démarches dans le secteur de Geisendorf. Les résultats sont plutôt satisfaisants.

Concernant l'arrestation de police, il n'a pas assisté aux faits. C'est donc la parole des uns contre celle des autres qui se joue ici. D'après ses souvenirs, l'association des parents d'élèves (APE) n'a pas cautionné cette pétition. Il ne peut que constater ces événements et ne voit pas vraiment pourquoi il est auditionné, d'autant plus qu'il a donné une conférence de presse, au mois de septembre dernier, au sujet de l'agrandissement de la crèche Le Gazouillis, lors de laquelle il a répondu sur les questions de sécurité dans le parc posées par les journalistes.

Mme Widmer Bisevac ajoute qu'il est vrai que cette pétition a été faite de manière maladroite et que plusieurs parties ne s'y sont pas reconnues, notamment l'APE. Il n'empêche que cette pétition pose de vraies questions, bien que la situation dans le parc soit déjà prise en mains par de nombreux partenaires. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a convoqué le directeur et l'APE pour discuter du fait de

fermer ou non les portes suite à un cas de pédophilie. Personne n'a souhaité une mesure de ce type et d'autres mesures ont été prises. La police municipale, par exemple, fait de fréquentes rondes dans le périmètre; l'école a aussi demandé à travailler avec un éducateur. Les habitants du quartier ont créé une association qui a déjà tout un programme pour se réapproprier les lieux, parallèlement à un projet de la Ville de construction d'un édifice parascolaire, et le Conseil municipal vient juste de voter un changement d'affectation de zone. Il n'y a donc pas de solution magique, mais beaucoup d'efforts sont déjà fournis par divers acteurs.

Un commissaire a reçu fortuitement des informations concernant l'arrestation en question, à la suite de l'audition des pétitionnaires le 10 janvier 2011. Les pétitionnaires se sont plaints d'une intervention de police durant les heures d'école, aux abords immédiats de l'établissement, mais la police en aurait prévenu les responsables.

Mme Widmer Bisevac confirme cette information, sachant aussi que le responsable de l'établissement scolaire a immédiatement fait un rapport. Les enseignants ont réagi correctement et ont bien fait leur travail.

Une question relative au nettoyage du parc est posée.

Mme Widmer Bisevac répond que le parc connaît un degré de nettoyage maximal, ce qui signifie qu'il est nettoyé tous les jours avant 8 h, excepté le mercredi où la Voirie s'en occupe. Elle n'exclut toutefois pas que, parfois, des débris subsistent, malgré les efforts fournis au maintien de la propreté.

Un commissaire rappelle que les pétitionnaires souhaitaient améliorer la sécurité des bâtiments en installant des codes d'accès aux entrées principales et en fermant les autres accès. Il demande si le département de M. Tornare a déjà été sollicité à cet effet.

Mme Widmer Bisevac répond que les enseignants et le directeur ont reconnu que cette option n'était pas faisable, car il y a trop de mouvement dans un établissement scolaire. De plus, le responsable du bâtiment scolaire ne peut pas s'en occuper. Cette solution n'est pas viable, puisque les gens doivent pouvoir circuler dans une école. Au contraire, la solution adoptée par l'école est de travailler les portes ouvertes; ainsi, tout individu suspect est rapidement repéré. La seule exception a été de fermer un bâtiment suite à des circonstances particulières et graves.

S'agissant de l'éventualité de fermer le parc, M. Tornare pense que cela coûterait cher. Il faut également voir ce qui est écrit dans les dispositions testamentaires. Comme il l'a déjà annoncé en séance plénière, la plupart des parcs ont des dispositions testamentaires telles qu'on ne peut pas y construire ou y servir de l'alcool, exception faite du parc des Eaux-Vives qui est une acquisition de la Ville suite à l'annexion de la commune des Eaux-Vives qui l'avait acheté. Les autres parcs sont des legs, des donations, voire des dations avec des conditions très strictes. En outre, il n'est pas certain que les habitants du quartier soient d'accord de fermer le parc.

Un commissaire rappelle que son parti est auteur d'une motion sur les gardiens de parc qui est à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil municipal. Il demande si ce qui se passe à Geisendorf n'est pas un exemple flagrant de la nécessité d'avoir un gardien de parc, compte tenu de tout ce qu'on y déplore.

M. Tornare répond par l'affirmative. Il rappelle qu'il avait instauré, avec le précédent magistrat chargé de la sécurité, des agents de civilité, soit des chômeurs engagés, qui n'avaient pas d'uniforme mais un t-shirt qui permettait de les identifier. Ces agents circulaient dans les parcs. Ils étaient très appréciés, mais, lorsque M. Maudet a repris la sécurité, il les a supprimés car, pour des raisons de législation cantonale, ces postes ne pouvaient plus être maintenus. M. Tornare n'est pas opposé à l'idée que le Conseil municipal vote des postes de gardiens de parc, mais il faut, au préalable, définir clairement leur mission. La sécurité et la propreté sont des sujets liés. Lorsqu'on retrouve une seringue le matin dans le parc, c'est aussi une question de sécurité. Il souligne qu'un concierge est sur le point d'être engagé pour la plaine de Plainpalais, mais il faudra aussi connaître les responsabilités qu'on donne à cette personne. Les gardiens de parc ne sont pas assermentés et il ne voit pas comment ils pourraient lutter contre l'insécurité si les personnes qui frisent le code ne les respectent pas. Il n'en voit donc pas l'utilité, mais est d'accord d'étudier la question.

Un commissaire signale qu'il n'y a qu'une seule police à Genève et pas deux. Ce n'est pas parce qu'elle est appelée police municipale qu'elle a pour autant des compétences en matière de délits et de crimes.

Sur la question de fermer les parcs, ce commissaire a des photos du Jardin anglais entouré de grilles. Il ne sert à rien, selon lui, de remettre des clôtures là où elles ont été enlevées. Le parc des Bastions, le parc La Grange ou le cimetière des Rois sont des cas particuliers, à cause des dispositions testamentaires. Les murs se faisaient à Berlin dans les années soixante. Ce n'est pas la Ville qui va soutenir cette pratique.

M. Tornare annonce qu'il a un excellent document historique concernant le cimetière des Rois qu'il peut transmettre à la commission. Jusque dans les années 1930, le cimetière avait un portique néoclassique qui a été remplacé. Il serait bon de le refaire pour donner de l'ampleur à l'entrée du cimetière, voire de remettre des grilles, puisque des scènes de drogue se produisent sur les tombes la nuit, comme au cimetière du Père-Lachaise. Il faut donc être clairs sur les missions données aux gardiens de parc. Toutefois, ces gardiens ne peuvent pas lutter contre l'insécurité, mais uniquement contre les incivilités qui sont liées à l'absence de civisme.

Une commissaire est intriguée par le rôle du concierge de l'école pour la sécurité du préau. Elle trouve aussi que la proposition de réintroduire des gardiens de parc tient de l'angélisme, car on a réellement besoin de la présence de policiers en uniforme. Un gardien de parc ne peut rien faire contre la délinquance.

M. Tornare pense que le problème se situe dans la prévention et dans l'action. Il annonce que, à Moillebeau, un jardinier du Service des espaces verts s'occupe d'un jardin dans le parc Trembley. Une telle surveillance ne pourrait pas avoir lieu dans des parcs comme les parcs Bertrand ou La Grange qui sont immenses avec une configuration subtile où l'on peut se cacher. Il s'est posé la question de savoir si on

peut engager des personnes au bénéfice des emplois de solidarité (EdS), mais la majorité du Conseil administratif s'y est opposée.

Un commissaire signale qu'il a habité pendant vingt ans à proximité du parc Geisendorf. Il attire l'attention des commissaires sur le fait que tout le travail de la Ville qui est fait aux Charmilles, à Montbrillant fait converger les forces néfastes vers Geisendorf. Ce parc a toujours connu des problèmes, et pas seulement de drogue. Il part du principe que la population doit se réapproprier cet endroit au lieu de sans cesse demander à l'Etat d'intervenir, puisque ce dernier ne peut pas être partout et tout le temps. Il faut rappeler aux citoyens que ces lieux ne doivent pas être désertés et encourager les associations de quartier et de parents d'élèves à faire des démarches pour y revenir. Il encourage certains parcs à avoir des kiosques, comme cela a été le cas au parc Bertrand, qui soient gérés par des associations du type de celle de la Barge au pont de la Machine. Ces associations qui investissent des lieux dangereux amènent une sécurité relative due à la présence humaine.

M. Tornare rappelle que les fermages des buvettes sont de la responsabilité de Mme Salerno. L'exemple qu'il cite, au parc Bertrand, a été, en réalité, le cas d'une dame d'origine turque qui a fait du forcing pendant un an auprès de la Ville. Les commerçants du quartier ont porté plainte pour concurrence déloyale. Ce n'est pas aux pouvoirs publics de favoriser une personne qui ne paie pas de fermage. Il faut donc tenir compte du libre commerce. Il a aussi souvent demandé d'augmenter le nombre de travailleurs sociaux hors murs, mais il n'a pas vu beaucoup de conseillers municipaux faire des propositions dans ce sens. Ces travailleurs font un travail considérable et on l'a vu aux Charmilles. Des habitants du quartier lui ont d'ailleurs écrit pour lui annoncer que le quartier est devenu plus calme depuis qu'ils sont là. Le problème c'est que, avec 11 postes et demi, on ne peut pas faire grand-chose en ville.

Un commissaire pense qu'il faut traiter ces sujets de conciergerie et de gardiennage de parc avec précaution. Il rappelle qu'un concierge sur la rive droite, excédé par le bruit que faisaient des jeunes, a manifesté son mécontentement. Il dort depuis au cimetière. Le maintien de l'ordre est une profession et non une mission. On met aujourd'hui en danger des agents de la police municipale en les envoyant dans certains quartiers à certaines heures. Ils ne sont pas formés comme les gendarmes et il s'agit bien de deux métiers différents. L'uniforme ne fait pas le policier.

Un commissaire invoque un souvenir lointain, dans lequel des écriteaux dans les pelouses indiquaient que les parcs étaient placés sous la sauvegarde des citoyens.

M. Tornare remarque que la formule a été gardée, même si les panneaux ont disparu.

### *Discussion*

Après le départ de M. Tornare, une discussion s'ensuit sur la nécessité de maintenir l'audition de M. Maudet.

Pour certains, les auditions ayant démontré que les précautions nécessaires avaient été prises lors des arrestations policières au parc Geisendorf, il n'y a plus lieu d'entendre M. Maudet.

Le Parti démocrate-chrétien ne partage pas l'avis de ses préopinants. Tout d'abord parce que M. Tornare a parlé de prévention et d'assistants sociaux, alors qu'il s'agit de problèmes de sécurité. Ensuite, le magistrat a aussi émis des appréciations quant à la limitation de la mission des gardiens de parc et certainement avec raison, mais il aimerait bien savoir ce que M. Maudet en pense. Pour sa part, le commissaire démocrate-chrétien a beaucoup de respect pour les personnes qui font des pétitions, car ce n'est pas une démarche évidente. De plus, il est facile de dire que des choses ont déjà été faites et que tout a été mis en place pour que la situation s'améliore, alors que le problème est récurrent. Le Parti démocrate-chrétien demande donc que l'audition de M. Maudet soit maintenue. On ne peut pas revenir sur ce qui a été décidé.

Pour le Parti libéral-radical, le tour de la question a été fait. L'APE ne s'est d'ailleurs pas identifiée dans cette pétition, ce qui restreint son origine. Il propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif et ne souhaite pas que d'autres auditions soient faites.

Un commissaire des Verts parle au nom de son groupe. Selon lui, il est vrai que nos chers petits méritent toute la protection du monde. Il y a peut-être eu un couac dans l'intervention de la police, mais les enfants ne sont pas tous des rêveurs et veulent aussi voir de l'action. Ils sont très observateurs et il n'est pas possible de toujours les «cocooner». Mais le territoire des écoles doit être préservé et des mesures ont déjà été prises. Il trouve dommage que l'on profite de cette pétition pour remettre sur le tapis la question de la sécurité dans les parcs à Genève. Son groupe est favorable au renvoi au Conseil administratif sans autres auditions.

A gauche toute! aimerait auditionner la cheffe de la police puisqu'on parle de sécurité et d'agents municipaux. La police municipale ne travaille que jusqu'à 22 h et ces problèmes se produisent surtout au-delà de cette heure. Il faut que la police cantonale y passe plus souvent durant la nuit.

Le groupe socialiste ne voit pas ce que pourrait apporter de plus l'audition de M. Maudet. Il est d'avis de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

La présidente rappelle aussi qu'A gauche toute! a suggéré d'auditionner la cheffe de la police. Elle constate qu'une majorité de la commission est favorable à voter tout de suite le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le Parti démocrate-chrétien signale qu'il a proposé de maintenir l'audition de M. Maudet.

#### *Votes*

L'audition de M. Maudet est refusée par 10 non (1 AGT, 2 Ve, 2 S, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 3 oui (1 AGT, 2 DC).

L'audition de la cheffe de la police est refusée par 11 non (2 Ve, 2 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 1 oui (AGT) et 1 abstention (AGT).

La présidente constate que la plupart des opinions des groupes ont déjà été données en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif. Elle demande si d'autres groupes souhaitent encore donner leur opinion.

A gauche toute! propose le renvoi au Conseil administratif à la suite de l'audition du magistrat M. Tornare, qui a beaucoup oeuvré dans le cadre de sa qualification. Cette pétition est surtout du ressort cantonal.

Le Parti démocrate-chrétien annonce qu'il est favorable au renvoi au Conseil administratif, en insistant bien sur la surveillance du parc dans l'appréciation de la situation, ainsi que sur la coordination des activités de l'école et du parascolaire.

Le renvoi de la pétition P-254 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres de la commission présents.

*Annexes mentionnées*

Parents d'élèves de Geisendorf

COPIE

Département de l'Instruction publique  
Enseignement primaire  
Centre administratif de Geisendorf  
Rue de Lyon 58  
Case postale 112  
1211 Genève 13

A l'attention de M. Junod

Genève, le 27 septembre 2010

**Pétition pour la sécurité de nos enfants à Geisendorf**  
Fermeture des portes et surveillance des préaux de l'école durant les heures  
scolaires

Monsieur Junod,

Entre les vols, les problèmes de pédophilie d'il y a quelques années, et aujourd'hui de toxicomanie, "vendredi 24 septembre durant les heures d'écoles, nos enfants ont assisté à une arrestation sous le préau du bâtiment Central devant la salle des maîtres", qu'attendez-vous pour mettre les moyens suffisants, afin de protéger nos enfants lorsqu'ils sont sous votre responsabilité?

Ce parc public, mais également lieu de vie des enfants du quartier est devenu un lieu dangereux de jour comme de nuit. Il arrive fréquemment qu'on y trouve des préservatifs et des seringues usagés. Il en résulte un profond sentiment d'insécurité.

Nous demandons qu'une réflexion soit engagée rapidement sur la mise en place d'un dispositif de sécurité avant qu'un drame ne survienne.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur Junod, nos salutations distinguées.

Parents d'élèves de Geisendorf

Annexe : Pétition

Copie : - DIP  
- Ville de Genève

Parents d'élèves de Gelsendorf

|   |
|---|
| Ville de Genève<br>Secrétariat du Conseil municipal |
| 05 OCT. 2010  |
| Atelier   |
| Copies  |

VILLE DE GENEVE  
Secrétariat du Conseil municipal  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

Genève, le 4 octobre 2010

Pétition pour la sécurité de nos enfants à Gelsendorf

Mesdames, Messieurs,

Nous vous faisons parvenir la copie de la pétition adressée à M. Junod, responsable du bâtiment scolaire de Gelsendorf.

Nous vous informons avoir recollé en trois jours 95 signatures de parents inquiets. Sachant que plus d'un tiers des parents travaillent et que les enfants sont gardés soit par des nounous, soit par des grands-parents, soit par les parascolaires, nous n'avons pas pu obtenir de signature de ces parents là qui, nous en sommes sûr, auraient également signés.

Veillez recevoir, Monsieur Béer, nos salutations distinguées.

  
Parents d'élèves de Gelsendorf  
Muriel Colabello

Annexe : mentionnée

CP



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'Instruction publique, de la culture et du sport  
Le Conseiller d'Etat

DIP  
Case postale 3925  
1211 Genève 3

Madame  
Muriel COLABELLO  
Pour les parents d'élèves de Geisendorf  
Rue Daubin 32  
1203 Genève

N/réf. : CB/BR/chrono 302400-2010  
Viréf. :

Genève, le 25 octobre 2010

**Concerne : Votre lettre du 4 octobre 2010**

Chère Madame,

Votre lettre du 4 octobre 2010 m'est bien parvenue et son contenu a retenu toute mon attention.

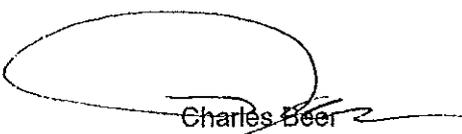
Comme vous le savez, un groupe de travail comprenant les différents partenaires de l'école, le directeur de l'établissement de Geisendorf, des représentants de la Ville de Genève, laquelle est propriétaire des locaux, des polices municipale et cantonale ainsi que des maisons de quartier s'est réuni pour décider d'actions visant à renforcer la sécurité dans le parc de Geisendorf.

Le conseil d'établissement est régulièrement informé des options prises et peut également formuler des propositions.

J'ai demandé à la direction générale de l'enseignement primaire de suivre ce dossier, en collaboration avec Monsieur Michel Junod, directeur de l'établissement, et de me tenir informé.

Pour ma part, je ne manquerai pas de prendre contact avec les autorités communales pour chercher ensemble des solutions.

En vous remerciant de m'avoir fait part de vos inquiétudes, je vous prie de croire, chère Madame, à l'assurance de mes meilleurs messages.



Charles Beer